**Procès-verbal de Conseil d’Administration**

Association FAITH THE PROJECT

37 rue du Château Landon

Chez Mme Nabila Laajail

75010 Paris

Tél. : 0646794723

SIRET : 82862700000015

Le 11 décembre 2017, à 21h40, les membres du conseil d’administration de l'association FAITH THE PROJECT se sont réunis au siège de l'association sur convocation de Mr Frédéric Daudon, président.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Le Conseil d'Administration était présidé par Mr Frédéric Daudon en qualité de président de l'association. Il était assisté d’un secrétaire de séance, Mme Nabila Laajail, trésorière de l'association.

La totalité des administrateurs étaient présents ou représentés. Le Conseil d'Administration a donc pu valablement délibérer, conformément à l’article 13 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le président :

- choix du partenaire bancaire de l’association;

- demande de financement court terme ou avance de trésorerie;

- tenue d’une assemblée générale mixte;

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

- Concernant le choix du partenaire financier, notre partenaire bancaire actuel, La Société Générale, n’a pas de solutions de financement à court terme à nous proposer et manque de solutions adaptées aux associations. Nous sommes donc contraints de changer de partenaire bancaire et de mettre fin à notre relation contractuelle avec la Société Générale. Après étude des différentes banques, les membres du Conseil d’Administration penche pour ouvrir un compte courant et livret d’association et toutes autres comptes jugés utile par les membres du Bureau de l’association au Crédit Coopératif.

L’association pourrait également se réserver le droit de devenir sociétaire du Crédit Coopératif.

Les personnes habilitées à faire fonctionner ce compte seront le président et la trésorière. Ils seront co-titulaires de ce compte. Ces choix sont soumis au vote du Conseil d’Administration.

- Concernant la demande de financement court terme ou d’avance de trésorerie, cela serait sous réserve des subventions de la mairie de Paris et de la DILCRAH

Ce crédit court terme servirait à couvrir les sommes avancées par l’association liées aux achats et autres frais occasionnés par le cycle exposition Mosaïque de Soi(e) entre janvier 2018 et mars 2018. En effet, les décisions sont attendus fin décembre 2017 et en cas d’accord, les subventions seront versées sur notre compte bancaire durant le premier semestre 2018. Ces choix sont soumis au vote du Conseil d’Administration.

- Enfin, après lecture des statuts et du procès-verbal de l’Assemblée Générale Constitutive de l’association, le Conseil d’Administration propose de réunir une Assemblée Générale mixte (ordinaire et extraordinaire) le 17 février 2018, en vue de la présentation du rapport financer et de gestion de l’année 2017, de soumettre au vote les cotisations pour l’année 2018 et de modifier les statuts, notamment pour souligner le caractère laïque de l’association.

Après débat entre les administrateurs, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

**Choix du partenaire bancaire**

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité : Le Président et la Trésorière de l’association ont le pouvoir d’ouvrir les comptes désirés au Crédit Coopératif et de solder les comptes existants à la Société Générale en mettant un terme à la relation avec ce dernier établissement. Le choix de devenir sociétaire du Crédit Coopératif sera soumis au vote de la prochaine Assemblée Générale ordinaire.

**Demande de financement court terme ou avance de trésorerie**

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité : Le Président et la Trésorière de l’association sont autorisés à établir et signer toute demande de financement à court terme ou avance de trésorerie ou autre instrument financier permettant de couvrir les sommes avancées dans le cadre du cycle-exposition mentionné, pendant le premier semestre 2018 et à hauteur maximale de trente mille euros.

**Assemblée Générale Mixte**

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité : l’Assemblée Générale Mixte se déroulera le 17 février 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h05.

A Paris, le 11 décembre 2017.

Le président de séance Le secrétaire de séance